

# Société Canine Régionale de Basse-Normandie

affiliée à la SCC, reconnue d'utilité publique, fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture

## EXPOSITION CANINE NATIONALE TOUTES RACES

Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

# SAINT LO

50000 - MANCHE

# CACS



## Mercredi 14 Juillet 2010

### Entrée publique gratuite

Engagements sur internet :

[www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

Paiement sécurisé par carte bancaire

Engagements courriers :

Cédia

Exposition de St Lô

BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON

- Séance de confirmation seule toutes races à 15 h
- Début des jugements : 9 h
- A partir de 15 h : remise des récompenses
- Best in Show à partir de 17 h
- Nombreuses récompenses
- Concours jeunes présentateurs
- Vente de chiots LOF

### Races invitées (engagements gratuits, par courrier uniquement) :

- Groupe 1 : Berger Allemand, Welsh Corgi
- Groupe 2 : Dobermann, Montagne des Pyrénées
- Groupe 3 : Fox Terrier, Jagd Terrier,
- Groupe 4 : Teckels standards,
- Groupe 5 : Malamute et Spitz Loup

- Groupe 6 : Beagle
- Groupe 7 : Drahthaar et Münsterländer
- Groupe 8 : Curly Coated, Field Spaniel
- Groupe 9 : Papillon et Phalène
- Groupe 10 : Azawakh, Sloughi et Galgo

**INFORMATIONS : 02 31 79 87 32 (18 h à 20 h 30 du lundi au vendredi)**

ou [lionelsrcbn@orange.fr](mailto:lionelsrcbn@orange.fr) ou [marc.danneville@wanadoo.fr](mailto:marc.danneville@wanadoo.fr)

### JURY PRESSENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

| GRUPE 1   | GRUPE 6   |
|---|---|
| Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Berger Australien..... <b>M. KERIHUEL</b> | Basset Artésien Normand, Basset Hound,                                  |
| Bergers Belges..... <b>Mme BIDAULT</b>  | Griffons Vendéens, Harrier, Beagle Harrier, Beagle..... <b>M. SIMON</b> |
| Reste du Groupe..... <b>M. LORY</b>   | Autres Races du Groupe..... <b>M. LE MAGNAN</b>                         |
| GRUPE 2   | GRUPE 7   |
| Pinscher, Schnauzer, Terre Neuve,   | Epagneul Français, Epagneuls Picards,                                   |
| Bouvier Suisses, Rottweiler..... <b>M. THEVENON B.</b>                          | Braques Hongrois, Münsterlander,  |
| Dobermann, Shar Pei, Boxer, Bulldog Anglais..... <b>M. JOUANCHICOT</b>          | Epagneul de Pont Audemer..... <b>Mme GUILBERT L.</b>                    |
| <b>Spéciale Cane Corso,</b>   | Drahthaar, Stichelhaar..... <b>M. BLEMUS</b>                            |
| Fila San Miguel, Dogue Argentin, Fila Brasileiro,                               | <b>Spéciale Setter Gordon,</b>  |
| Dogo Canario, Dogue de Majorque, Mâtin de Naples,                               | Reste du Groupe..... <b>M. GUILBERT Y.</b>                              |
| Tosa, Leonberg, Aïdi, Mâtin Espagnol,   |   |
| Mâtin et Montagne des Pyrénées, Estrela,  |   |
| Alentejo, Castro Laboreiro..... <b>M. CALENDRI</b>                              |   |
| Reste du Groupe..... <b>M. LE MAGNAN</b>  |   |
| GRUPE 3   | GRUPE 8   |
| Terriers de Type Bull..... <b>M. THEVENON B.</b>                                | <b>Spéciale Retrievers</b>  |
| Jack et Parson Russell Terriers..... <b>M. SIMON</b>                            | Barbet et Autres Chiens d'Eau..... <b>Mme RAULT</b>                     |
| Yorkshire, Jagd Terriers..... <b>M. LE MAGNAN</b>                               | Spaniels, Reste du Groupe..... <b>M. LE MAGNAN</b>                      |
| Reste du Groupe..... <b>Mme ROUND</b>   |   |
| GRUPE 4   | GRUPE 9   |
| Teckels..... <b>M. LE MAGNAN</b>  | Chiens du Tibet..... <b>Mme ROUND</b>                                   |
|   | Epagneuls Nains Anglais..... <b>Mme LOMBARD</b>                         |
| GRUPE 5   | Bouledogue Français, Carlin, Boston,                                    |
| Chiens Nordiques, Spitz Asiatiques, Chien de Canaan,                            | Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête,                                 |
| Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna,  | Chihuahua, Epagneul Japonais,   |
| Chien Thaïlandais à Crête, Podencos..... <b>M. CALENDRI</b>                     | Pékinois, Epagneul Papillon / Phalène..... <b>M. CABON</b>              |
| Akita Américain..... <b>Mme ROUND</b>   | Reste du Groupe..... <b>M. LE MAGNAN</b>                                |
| U Cursinu, Chien de Taiwan, Jindo Coréen..... <b>M. KERIHUEL</b>                |   |
| Reste du Groupe..... <b>M. JOUANCHICOT</b>                                      |   |
|   | GRUPE 10  |
|   | Tout le Groupe..... <b>Mme LOMBARD</b>                                  |

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE  
DES ENGAGEMENTS : LE 22 JUIN 2010**

**PARKINGS - RESTAURANTS - HÔTELS : Office du tourisme de St Lo ☎ 02 33 77 60 35**

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

## L'EXPOSITION SE TIENDRA À ST LO, LE 14 JUILLET 2010

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - Les chiens doivent être présents dans l'enceinte de l'exposition à 9 h 00 au plus tard. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

**LOGEMENT** - Quelques cages seront mises à disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h30. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées avant 12h et 14h après versement d'une caution de 40 €. Restaurant et buvette à l'intérieur de l'exposition.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par page.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

### CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

#### CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 22/06/2010, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 22/06/2010 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JUNIORS** - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

#### AUTRES CLASSES

**MEUTES - Uniquement TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS**

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** - (à engager sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés

dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** - (à engager sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Régionale de Basse-Normandie, par chèque bancaire ou postal.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : La clôture des engagements est fixée au 22 juin 2010. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

#### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>er</sup> des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>es</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) Les chiens à oreilles coupées nés après le 28 août 2008

b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

#### CONFIRMATIONS

**ATTENTION** : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1<sup>er</sup> Groupe : 12 mois sauf :  
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois

• 2<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :  
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois

• 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> Groupes 12 mois

• 5<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :  
Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois

• 6<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :

Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois

• 7<sup>e</sup> Groupe : 12 mois

• 8<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :

Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois

• 9<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf :

Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois

• 10<sup>e</sup> Groupe : 15 mois sauf :

Whippet, Petit Lévrier Italien \_\_\_\_\_ 12 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### TRÈS IMPORTANT

##### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

#### OBLIGATIONS SANITAIRES :

2<sup>e</sup> Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

**Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.**

# Société Canine de Basse Normandie

## EXPOSITION CANINE NATIONALE de ST LO

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

N° d'arrivée

### Engagement à l'exposition :

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 22 Juin 2010** à :  
**CEDIA - Exposition de St Lô - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON.**

#### Joindre impérativement :

- Votre règlement (par chèque ou mandat) à l'ordre de la S.C.R.B.N. (tout règlement à l'ordre de CEDIA sera retourné)
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger

**Les engagements par fax ou par e-mail ne seront pas retenus.**

**Engagements internet :** [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr), règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

**Engagement à la confirmation seule :** remplissez le coupon page 4, à renvoyer à la Société Canine Basse Normandie.

**Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue**

N° de Tatouage : \_\_\_\_\_ N° LO : \_\_\_\_\_  
 ou identification par transpondeur

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

|   |   |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
| <b>Variété :</b><br>Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois. | <b>Taille :</b><br>Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. | <b>Couleurs :</b><br>Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles. | <b>Nature du poil :</b><br>Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais. | <b>Poids :</b><br>Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes. |
|---|---|--|--|--|

Né le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
 (propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Vétéran   
 Ne concourant pas  Meute  Confirmation

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit en classe ouverte, jeune ou puppy, selon son âge.

*La confirmation est gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.*

### Quelques cages seront mises à disposition

| PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION                |      | Sommes adressées |
|---|------|------------------|
| 1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)             | 33 € |                  |
| 2 <sup>e</sup> chien                                  | 26 € |                  |
| 3 <sup>e</sup> chiens                                 | 20 € |                  |
| 4 <sup>e</sup> ou suivants                            | 16 € |                  |
| Puppy, Vétéran  | 16 € |                  |
| Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés | 16 € |                  |
| Meute avec 6 chiens en individuelle                   | 75 € |                  |
| Chien supplémentaire dans la meute                    | 16 € |                  |
| Confirmation seule (coupon d'engagement au verso)     | 33 € |                  |
| <b>Total des engagements</b>                          |      |                  |

**Les engagements en Classe et Lot d'Elevage, et Paire et Couple se font au secrétariat le jour de l'exposition.**

**AVIS IMPORTANT :** aucune autorisation de quitter l'exposition avant 17 h 30 ne sera accordée sauf pour les chiens présentés uniquement à la confirmation.

*Vous devez respecter l'heure de sortie des chiens à la fin de l'exposition et si vous ne pouvez rester jusqu'à 17 h 30, nous vous prions instamment de ne pas engager vos chiens. Les visiteurs sont intéressés par des chiens et non par des cages vides. Respectez vos engagements. Ne partez pas avant 17 h 30.*

### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.**

Fait à \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

le \_\_\_\_\_

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 22 JUIN 2010**

Feuille à renvoyer à Cédia - Exposition de ST LO - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON

## Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

### CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 22 juin 2010

**Chien de Défense** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> cat.

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

**Chien d'Elan Norvégien et Chien de rouge de Hanovre et de Bavière** :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du CRHB (Chien de rouge de Hanovre et de Bavière) notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

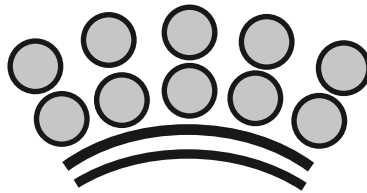
**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents..

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 22 juin 2010. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**



# ROYAL CANIN

## CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES

Mercredi 14 Juillet 2010 à 15 h (sans catalogue)

Complétez lisiblement le formulaire ci-dessous, et renvoyez-le à la Société Canine Régionale Basse Normandie,  
23, rue des Castelets - 50460 NACQUEVILLE

Accompagné de votre règlement de 33 euros, et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

|                       |       |               |       |
|-----------------------|-------|---------------|-------|
| Race                  | _____ | Sexe          | _____ |
| Identification :      | _____ | N° L.O.F. :   | _____ |
| Né(e) le :            | _____ |               |       |
| Nom du chien :        | _____ |               |       |
| Nom du Père :         | _____ |               |       |
| Nom de la Mère :      | _____ |               |       |
| Nom du Producteur :   | _____ |               |       |
| Nom du Propriétaire : | _____ | Prénom :      | _____ |
| Adresse complète :    | _____ |               |       |
| Ville :               | _____ | Code Postal : | _____ |
| Tél. :                | _____ |               |       |

### VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé\*
- Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- Certificat de naissance.

Pour les chiens nés à l'étranger

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
- Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
- Pedigree
- Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France \*.

\*(peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition)